

SOCIAL

Social & vous

➤ **Auto-entrepreneur ou salariat?** 7

Lorsqu'un lien de subordination avec le donneur d'ordre peut être prouvé, l'activité de l'auto-entrepreneur peut être requalifiée en salariat.

**Maladie et avantage en nature**

En cas de suspension du contrat, le salarié ne peut être tenu de restituer l'avantage en nature qu'en application d'une clause contractuelle.

page

8

■ **Délai de signature du CDD** 10

Le CDD doit être signé dans les 48 heures suivant l'embauche.

■ **Brèves sociales** 11

Rupture conventionnelle et licenciement économique / Procédure particulière de licenciement / Adhésion à la CRP : motivation de la rupture ?



FISCAL

Fiscal & vous

L'ISF investit dans les PME

La possibilité d'être exonéré d'ISF en cas de souscription de titres de sociétés a permis de conforter les fonds propres des entreprises françaises.

page

16

■ **Valider son crédit d'impôt recherche** 18

Le crédit d'impôt recherche peut représenter jusqu'à 50% des dépenses engagées. En pratique, comment vérifier que les dépenses déclarées sont bien éligibles au crédit d'impôt ?

■ **Fiscalité des créances douteuses** 19

La différence entre une créance douteuse et une créance irrécouvrable n'est pas toujours facile à cerner.

■ **Brèves fiscales** 20

Lancement d'INNOVEX pour les PME / Auto-entrepreneur agricole / Avis à tiers détenteur sur des salaires.



JURIDIQUE

Juridique

■ Répétition de l'indu

Dans quelles conditions des sommes indûment versées peuvent-elles être remboursées ?

21

Pratiques commerciales déloyales

L'interdiction des loteries et des ventes avec prime en France est remise en cause par un nouvel arrêt de la CJUE rendu en janvier dernier.

page
22

■ Syndics de copropriété

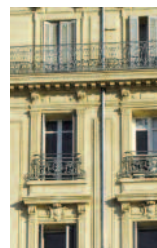
Un arrêté précise la rémunération des prestations des syndics de copropriété.

24

■ Brèves juridiques

Création d'entreprise : guichet unique / Inexécution contractuelle / Dettes d'une société civile.

25



DOSSIER DU MOIS

Plus-values sur cession de titres

Les plus-values de cession de titres de portefeuille sont imposables globalement au taux de 30,10 %, sauf à bénéficier d'une exonération. Nous faisons ici le point sur les conditions à remplir pour pouvoir être exonéré de cet impôt.

page
12

Toujours à l'actu

26

Pensions alimentaires à un enfant majeur - Impact du crédit d'impôt recherche sur la participation - Désignation du délégué syndical - Procédure d'inaptitude physique - Marques : caractère distinctif d'un signe - Bail commercial : date d'effet du congé.

LES AGENDAS

28

PRINCIPAUX INDICES

29